

Initiatives ministérielles

gier les relations avec les citoyens et le secteur privé plutôt qu'avec les provinces, est un exemple frappant de cette attitude.

En apparence, le fédéral a des objectifs nobles et respecte ces domaines de juridiction, mais en pratique, il court-circuite les provinces, leur impose son agenda et s'approprie *de facto* des responsabilités provinciales.

Le projet de loi C-98 vient mettre de l'huile sur le feu dans la mesure où l'on s'aperçoit que le fédéral se permet, malgré sa situation financière, de créer de nouvelles structures pour protéger un écosystème particulier.

Le projet de loi C-98 lance un message ambigu. On semble à la fois se soucier des écosystèmes marins et en même temps, on enlève au ministère de l'Environnement une partie de ses responsabilités, et on traite les ministères de l'Environnement provinciaux au même titre que l'industrie ou les municipalités. Assistera-t-on, dans le cas de Pêches et Océans, au même type de désengagement que l'on observe à Environnement Canada? Il est évident qu'Environnement Canada est en train de devenir un ministère générateur de politiques plutôt que d'actions réelles—on n'a qu'à penser au cas du Irving Whale—et ce, principalement pour des raisons budgétaires.

Cette situation pose une série de problèmes dont voici les principaux: premièrement, il est clair que les préoccupations environnementales doivent venir de la base. Une politique élaborée à partir d'Ottawa a moins de chance d'être appropriée aux situations locales et a moins de chance encore d'être endossée par la population. En fait, on se rend compte de plus en plus que l'efficacité en matière environnementale passe par une prise en charge locale des problèmes. Les progrès réels ne sont réalisés qu'à partir du moment où les gens sont préoccupés par leurs rivières, leurs marais, leur environnement.

Deuxièmement, un des arguments des fédéralistes en faveur d'une centralisation de la gestion environnementale consiste à soutenir que la pollution n'a pas de frontières, qu'elle voyage d'une province à l'autre et d'un État à l'autre. Pluies acides, pollution des rivières, etc., sont de bons exemples.

Le gouvernement fédéral serait le seul en mesure de légiférer efficacement et de conclure des ententes internationales, d'adopter une approche holiste qui offre des solutions globales pour contrer des problèmes globaux. Également, il est inconcevable que le ministre n'ait pas l'obligation de travailler en collaboration avec les fonctionnaires du ministère de l'Environnement, comme le soulignaient mes collègues de Laurentides et de Gaspé. Non seulement le gouvernement fédéral crée des conflits de juridiction avec les provinces, voilà maintenant qu'il crée des conflits de juridiction entre ses propres ministères, et ce, dans un contexte de coupures budgétaires.

On voit donc là qu'on a un projet de loi qui, encore une fois, comme de nombreux autres projets de loi, tente de centraliser tout à Ottawa.

[Traduction]

J'ai beaucoup de respect pour mes collègues du Parti réformiste, parce qu'ils disent ce qu'ils pensent et qu'ils pensent ce qu'ils disent. Ils sont en fait les seuls à vraiment parler de décentralisation. Ils prétendent offrir la décentralisation dans l'intérêt de

toutes les provinces, y compris le Québec. Je crois que ce serait une bonne chose et je pense qu'ils sont vraiment sérieux à ce sujet.

• (1025)

Le problème, toutefois, c'est que, tant que le Québec sera une province, mes collègues du Parti réformiste ne formeront jamais le gouvernement au Canada. Le Québec détient la balance du pouvoir au pays pour ce qui est de l'électorat et les Québécois ne voteront jamais pour le Parti réformiste. Nous ne haïssons pas les réformistes; nous les aimons beaucoup. Or, nos idéologies respectives sont trop différentes. Il suffit de comparer nos positions respectives sur le contrôle des armes à feu, les droits des gais, le bilinguisme et sur tous les projets de loi qui ont été présentés à la Chambre. La plupart du temps, les réformistes et nous avons voté différemment.

Mes collègues savent tous que le Canada va bientôt frapper le mur. Ils savent tous que le Canada court à la faillite, comme on pouvait le lire, il n'y a pas si longtemps, dans le *Wall Street Journal*.

Une voix: Le deuxième pays le plus riche au monde.

M. Pomerleau: Nous avons besoin d'un changement, et cela, au plus tôt. Mes collègues du Parti réformiste devraient se rendre compte qu'il leur faut appuyer la souveraineté du Québec. J'espère sincèrement que mes collègues du Parti réformiste vont enfin voir la lumière sur leur chemin de Damas et trouver le courage de suivre le déroulement logique de leur raisonnement pour aboutir à la bonne conclusion.

En fait, la plupart des Canadiens formulent trois hypothèses au sujet du Québec: d'abord, nous, Québécois, sommes une bande de fauteurs de troubles qui ne sont jamais satisfaits de ce qu'ils ont; ensuite, nous recevons plus d'argent du Canada que nous ne lui en donnons; enfin, la situation économique catastrophique du Canada est en grande partie due à l'instabilité politique au Québec. Si ces trois hypothèses sont correctes, la souveraineté du Québec devrait normalement être perçue par tous les Canadiens comme une bonne façon de résoudre le problème, une fois pour toutes, pourvu que, bien sûr, nous assumions notre juste part de la dette canadienne.

C'est précisément ce que nous avons l'intention de le faire dans le cadre de négociations qui débiteront au lendemain du oui, bien que, conformément à tous les règles et règlements internationaux, le Québec n'ait aucunement l'obligation légale d'assumer une partie de la dette. Quatre études ont été produites par la Commission Bélanger-Campeau. Deux ont été menées au Canada, une en Angleterre et une en France. Ces études aboutissent toutes à la même conclusion.

En 1994, David Crane écrivait dans le *Toronto Star* ce qui suit: «Les créanciers étrangers du Canada ne voudraient pas que l'on transfère une partie de la dette canadienne au Québec. Il s'agit d'argent qu'ils ont prêté au Canada et pas au Québec.»

D'une façon, cela aide le Québec. Cela signifie que le Canada devrait s'entendre avec lui puisqu'il ne peut forcer le Québec à assumer sa part de la dette. L'article se poursuit en ces termes: «En principe, le Québec pourrait se séparer sans assumer sa part de la dette.»